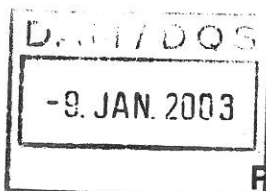


ANNEXE 6

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE SUIVI DU 24 SEPTEMBRE 2002



PREFECTURE DE LA SEINE-ET-MARNE

DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES

Bureau des Installations Classées
Mines - Carrières

Affaire suivie par : Mme GOMEZ
Tél : 01.64.71.77.30

Melun, le

13 DEC. 2002

PREFECTURE DE LA SEINE ET MARNE
DO SANS 13/12/02



03SSAC000005

Diffusé le 07/01/03

Le Préfet de Seine et Marne

à

Destinataires in fine

Objet : Abandon du Fort de Vaujours par le Commissariat à l'Energie Atomique

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour votre information, copie du compte rendu de la 5^{ème} réunion de la commission de suivi du fort de Vaujours qui s'est tenue le 24 septembre dernier en mairie de Courtry.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Chef de Bureau

Catherine BONNEAU

	Action	Copie	Lecture	Classé	Visa
DAM					
DAM/A		X	X	X	X
AAG					
DDRE					
DCASI					
DCP					
DS					
CM					
ACI					
AUSUK					
MOP-LMJ					
DAN					
DMSE					
DPN					
DCG					
DQS	X				
DRH					
DIF					
VA					
LR					
CESTA					

→ L. Nassiat
Pour diffusion
aux intéressés

DAM/DQS					
Nom	LECT	Visa	Action	Copie	
PDo					
HG					
PM	X				
MA					
AH					
MI					
YK					
MP					
DS					
JLE					
CM					
CL					
CLT					



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA SEINE-ET-MARNE

DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES
MINES-CARRIERES

Affaire suivie par : Mme BONNEAU
Tél : 01.64.71.77.20

Melun, le 12 décembre 2002

Réunion de la commission de suivi du Fort de Vaujours le
mardi 24 septembre 2002 à 15 h 30
en Mairie de Courtry

Compte-Rendu

La liste des participants à la présente réunion figure en annexe de ce compte rendu.

M. le Préfet de Seine et Marne remercie Mme le Maire de Courtry d'accueillir les membres de la commission de suivi du Fort de Vaujours.

Il précise que cette commission, constituée par décision conjointe des Préfets de Seine et Marne et Seine Saint Denis afin de répondre aux préoccupations exprimées lors de l'enquête publique par les communes et un certain nombre d'associations a été installée le 25 janvier 2001. Elle a ensuite été réunie les 29 mars et 2 octobre 2001, puis le 11 mars 2002.

Il s'agit donc de la cinquième réunion de la commission.

Conformément à l'ordre du jour, M. le Préfet invite ensuite M. le Professeur Guillaumont à s'exprimer et à faire part de ses conclusions.

M. le Professeur Guillaumont fait savoir que les études menées par le groupe technique sous son pilotage et entreprises depuis le premier trimestre de l'année 2001 ont abouti à la rédaction de conclusions dont il a informé les Préfets de Seine et Marne et Seine Saint Denis le 16 septembre 2002.

Il précise que ce rapport se compose de deux parties : une partie relative à l'hydrogéologie du site et une partie concernant l'état radiologique du site.

Il cède, alors, la parole au Professeur DEVER afin que celui-ci fasse part des conclusions relatives à l'hydrogéologie du site.

.../...

I- Le bilan des études hydrogéologiques:

M. DEVER présente les conclusions des études hydrogéologique et hydrogéochimique.

Il précise que les caractéristiques physico-chimiques des eaux au droit et à l'aval du site de Vaujours ont été déterminées à partir des prélèvements et analyses d'eau effectués en novembre 2001 dans la nappe du Brie, la nappe des Colluvions et la nappe de l'Eocène Supérieur. Pour les confirmer de nouvelles mesures sur les eaux ont été renouvelées en avril 2002. Novembre a marqué le début de la période de recharge des nappes et avril la fin de la période de recharge.

Tous les points de prélèvements échantillonnés en novembre 2001 l'ont été à nouveau en avril 2002. Deux prélèvements supplémentaires ont été effectués dans la nappe de l'Eocène en avril 2002 au niveau du piézomètre PzE, foré fin 2001. Les protocoles de prélèvements, de conditionnement et d'analyse des eaux ont été similaires au cours des deux campagnes.

Les teneurs en uranium et les rapports isotopiques U235/U238 ont aussi été mesurées à l'interface calcaire de Brie/argile verte (substratum de la nappe du Brie) sur la carotte B1. En effet, cette interface pouvait être un niveau d'accumulation de l'uranium et il convenait d'examiner ce point.

Résultats des mesures sur les eaux

Les mesures des éléments majeurs confirment les conclusions de la campagne précédente. Les eaux de la nappe du Brie sont carbonatées calciques assez faiblement minéralisées. Le profil chimique des eaux est semblable entre novembre 2001 et avril 2002. Au droit du fort central, les eaux de la nappe du Brie (PzB1, PzB2, PzB3) sont enrichies en sulfates (mais aussi en sodium d'origine inconnue). En effet au niveau des puits d'infiltration (P2 et P9), les eaux de la nappe du Brie, plus ou moins diluées par les eaux de ruissellement, se chargent en sulfate et calcium au contact du gypse. Les concentrations en uranium dans la nappe du Brie ont été globalement stables entre novembre 2001 et avril 2002. Elles étaient deux à trois fois plus élevées au droit du fort central que dans le reste de la nappe, mais seules les eaux prélevées dans le puits P2 et le piézomètre PzB1 ont des rapports isotopiques U235/U238 légèrement inférieurs à celui de l'uranium naturel.

Les eaux de la nappe des Colluvions sont sulfatées calciques, assez fortement minéralisées. Les teneurs en éléments des eaux prélevées en avril 2002 sont légèrement inférieures à celles des eaux prélevées en novembre 2001 en raison de la dilution due à la recharge de la nappe. Pour la même raison les teneurs en uranium sont un peu plus faibles en avril 2002 qu'en novembre 2001. Le rapport isotopique U235/U238 mesuré sur ces eaux est celui de l'uranium naturel.

.../...

Les eaux de la nappe de l'Eocène Supérieur (Pz3 France Déchets et PzE), première nappe régionale au droit du site de Vaujours, sont des eaux sulfatées calciques, fortement minéralisées. La teneur en uranium dans la nappe de l'Eocène Supérieur est deux fois plus élevée en PzE qu'en Pz3 France déchets. Cette différence est liée à des variations de faciès des formations de l'Eocène Supérieur entre ces deux points de prélèvement comme le confirme les rapports isotopiques U235/U238 mesurés sur ces eaux, qui sont caractéristiques de l'uranium naturel.

La campagne de prélèvements et d'analyses des eaux d'avril 2002 a confirmé les résultats obtenus en novembre 2001.

Résultats des mesures sur les roches

Les teneurs en uranium et les rapports isotopiques U235/U238 à l'interface calcaire de Brie/argile verte sur la carotte PzB1 ne confirment pas l'hypothèse d'une accumulation d'uranium dans cette zone. Les variations mesurées de teneurs en uranium sont liées aux variations de faciès.

Des analyses chimiques (éléments majeurs et uranium) et minéralogiques ont été effectuées sur quelques échantillons provenant de la carotte PzE. Ces analyses montrent que les teneurs en uranium des roches sont liées à leur composition minéralogique. Le rapport isotopique U235/U238 mesuré est celui de l'uranium naturel.

Aucun horizon d'accumulation d'uranium dans le Brie, les argiles vertes, les marnes supra-gypseuses, les deux premières masses du gypse, n'a été détecté (à partir des échantillons analysés).

M. le Professeur Guillaumont prend, alors, la parole afin de faire part des conclusions de son rapport (jointes en annexes).

II-Conclusions sur l'état radiologique du site :

Selon le professeur Guillaumont, l'état radiologique du site de Vaujours est maintenant bien connu.

Il procède à la présentation du site en surface :

- Concernant le site en surface :

Il subsiste un marquage superficiel résiduel du sol, faible et diffus, du fort central d'une extension surfacique probablement limitée autour de la zone de tir RX1. Il s'ensuit que les eaux de ruissellement et de percolation vers le Brie collectées par le puits P2 sont localement marquées par l'uranium anthropique (uranium des expérimentations). De même, il subsiste un marquage souterrain, également faible et diffus, sous la zone RX1 qui explique le marquage observé dans le piézomètre PzB1. Les concentrations en uranium tant du sol que des eaux souterraines sont normales. On entend par-là des concentrations en uranium cohérentes avec celles qui sont connues pour le milieu naturel,

A l'extérieur du fort central et sur le site il n'y a aucune anomalie radiologique détectée en surface.

.../...

- Concernant le sous-sol du site :

Le sous-sol du fort central (excepté localement la nappe du Brie) n'est pas marqué par l'uranium anthropique. Les variations locales de concentration en uranium jusqu'à la profondeur de 80 mètres sont liées à des variations naturelles de faciès. Les eaux des nappes sous-jacentes au site (excepté localement la nappe du Brie) ne sont pas marquées par l'uranium anthropique et elles ont des concentrations normales en uranium.

- Concernant les environs du site :

Toutes les mesures radiométriques et radiologiques réalisées sur le CEV pendant les opérations de détection de zones surfaciques présentant des anomalies de radioactivité, l'enlèvement des parties contaminées ou simplement marquées, puis finalement, lors des contrôles finaux pour vérifier que la radioactivité avait retrouvé ses valeurs naturelles, permettent de considérer que l'état radiologique du CEV est conforme aux règles prescrites par la DGS en 1998. La concentration en uranium du terrain en surface et sub-surface est même beaucoup plus faible que celle demandée par la DGS. En effet, la radioactivité est celle du bruit de fond naturel.

Toutefois la mesure d'une radioactivité surfacique égale au bruit de fond naturel n'exclut pas qu'il n'y ait pas en profondeur de source de radioactivité (uranium d'expérimentation) non détectable depuis la surface. Le professeur Guillaumont estime que cela est valable pour tout terrain, mais compte tenu des expérimentations avec l'uranium effectuées dans le passé au CEV il lui semble raisonnable, par précaution, de maintenir la servitude qui avait été projetée concernant la radioactivité, mais de la limiter à l'emprise du fort central.

L'infiltration des eaux dans les puits de drainage du CEV conduit à la circulation d'eau au travers des fissures présentes dans le gypse. Ces eaux sortent, à flanc de butte, dans les colluvions où elles se diluent très fortement dans les eaux de ruissellement. Aucune anomalie de teneurs chimiques et isotopiques en uranium n'y a été détectée, ni dans les sources et puits de la périphérie du CEV. L'infiltration des eaux dans les puits provoque la dissolution du gypse et la création de poches de dissolution entraînant une instabilité des terrains sus-jacents. Des effondrements de ces terrains ont déjà eu lieu. Pour éviter tout risque géotechnique (futurs effondrements), M. Guillaumont propose que les puits soient comblés. Cela évitera aussi toute propagation dans les eaux souterraines de l'uranium d'expérimentation encore présent de façon locale et diffuse en surface et sub-surface et par conséquent un éventuel marquage en uranium anthropique hors du fort central qui pourrait être lié à un nouveau devenir du CEV.

III-Le bilan de l'étude santé :

Les docteurs Coudurier et Salamanca ainsi que l'épidémiologiste de l'Institut de Veille Sanitaire Marchand rendent compte de leur rapport de juillet 2002 distribué en séance.

Aussi, ils rappellent l'objectif de l'étude qui était d'évaluer l'impact sanitaire sur la population riveraine d'une contamination potentielle par l'uranium liée aux activités du CEA sur le site de Vaujours, en se basant sur les informations disponibles.

Le groupe a utilisé les données issues de la surveillance médicale des personnels de Vaujours comme un indicateur indirect des effets sur la santé d'une éventuelle exposition environnementale de la population autour du site.

.../...

Le facteur d'exposition alors étudié correspond au fait d'avoir travaillé sur le site, indépendamment de celui d'avoir été spécifiquement exposé à l'uranium.

La méthode utilisée a consisté à répertorier les sources de données, et notamment les données provenant du CEA en effectuant une recherche bibliographique et documentaire afin de réaliser une étude des dangers et de rechercher les seuils réglementaires.

Une analyse de l'état de santé de la population des travailleurs a été effectuée afin d'évaluer rétrospectivement les expositions et les risques et d'élaborer un calendrier de travail.

Après examen des dangers liés à l'uranium appauvri, des résultats ont été exploités et ont abouti aux conclusions suivantes :

L'uranium naturel et l'uranium appauvri présentent une toxicité chimique réelle (rénale). Ils sont considérés faiblement radioactifs. Ils ne sont pas classés en tant que tels comme cancérogènes par l'US-EPA et le CIRC. Cependant, les oxydes insolubles inhalés constituent une source d'exposition interne à des rayonnements alpha (cancérogènes certains= catégorie 1, selon le CIRC). Compte -tenu de leur cinétique dans l'organisme, les organes cibles sont le poumon, le système lymphatique, le rein et l'os.

Les études épidémiologiques ne permettent pas de confirmer l'augmentation du risque de cancer liée à une exposition à l'uranium dans les cohortes de travailleurs étudiées. La réalisation de ces études est confrontée à des difficultés d'ordre méthodologique et elles parviennent difficilement à contrôler les facteurs de confusion existants. Ces études permettent malgré tout de situer le risque à un niveau faible.

Dans le cas particulier de Vaujours, l'analyse de la mortalité de la cohorte des travailleurs montre globalement une sous-mortalité toute cause et par tumeur dans la population des hommes, et un excès de décès par cancer dans la population des femmes cadres (comparable aux données de la population générale). Ces résultats sont tout à fait conformes à ce qu'on pouvait attendre.

Les données sanitaires et les investigations environnementales conduisent à estimer que le niveau d'exposition des riverains pendant la période d'activité s'est situé au niveau des faibles doses. Les analyses réalisées pour caractériser la contamination résiduelle placent l'exposition actuelle des riverains à un niveau extrêmement faible non détectable.

De plus, le site, dont historiquement l'activité principale fut la pyrotechnie, devrait faire l'objet de servitudes pour écarter tout risque lié à une exposition du public.

IV- les conclusions de la DRIRE

M. Poirot distribue en séance deux feuillets relatifs aux valeurs guides en matière de pollutions des sols et une comparaison des teneurs maximales mesurées à Vaujours aux Valeurs de Constat d'Impact (VCI) qui définissent des teneurs limites en polluant dans les sols. Celles-ci sont déclinées en fonction de l'usage futur du site: valeurs pour un usage sensible (école, crèche, habitations individuelles...) et valeurs pour un usage non sensible (industriel, artisanal...). Les valeurs non sensibles sont supérieures aux valeurs sensibles.

Il explique ensuite que les nouvelles recherches de polluants, complémentaires à celles faites sur les produits organiques en 1998, ont été axées sur les seuls métaux toxiques et que les prélèvements ont été effectués en tranches superficielles sur huit points sur une tranche de zéro à trente centimètres. Les analyses portent dix métaux et métalloïdes lourds : l'arsenic, le baryum, le cadmium, le béryllium, le chrome, le cuivre, le mercure, le nickel, le plomb et le zinc.

Le CEA a procédé à des analyses sur les prélèvements déjà effectués et celles-ci ont été comparées avec celles du laboratoire du BRGM agréé par le ministère de l'écologie.

Ces résultats ont mis en évidence trois dépassements sensibles des valeurs guidant. Il s'agit de l'arsenic, du plomb et du cuivre. Les teneurs mesurées sont cependant inférieures aux valeurs guides pour un usage non sensible du site.

On doit en déduire que si le site restait en usage sensible, trois teneurs ne correspondraient pas à l'usage.

Si les servitudes initialement proposées sont reprises, limitant l'usage du site à un usage non sensible, aucun dépassement non sensible des valeurs guides ne sera constaté.

V- Discussion :

Les débats s'engagent alors sur l'hydrogéologie du site avec la question de M.Dion qui demande si une pollution résiduelle ne serait pas envisageable dans l'hypothèse de l'effondrement du gypse qui créerait une cuvette de marne où l'eau serait piégée.

M. Dever répond qu'effectivement des marnes protègent le gypse. Néanmoins, les cavités se forment à la base et l'effondrement du gypse ne déformera pas les argiles vertes. Il ajoute, d'ailleurs, qu'aucun sédiment n'a été trouvé, lors des investigations qui ont été menées sur le site.

M. Dion souhaite également des informations complémentaires en ce qui concerne le surcroît de mortalité chez les femmes cadres et interroge sur le point de savoir si les décès ne seraient non pas liés à l'uranium mais à la chimie.

M.Gicquel lui répond que ces femmes travaillaient dans des laboratoires de calcul et de recherche physique et n'avaient aucun contact avec la chimie. D'ailleurs, elles ne pénétraient pas dans le fort central.

M. Dion demande que les servitudes qui seront imposées dans l'avenir ne se limitent pas seulement au fort central mais soient étendues comme cela avait été le cas lors de la première enquête publique à l'ensemble du site.

M. Dion attire ensuite l'attention de l'assemblée sur la nécessité du bouchage des puits. En effet, des plâtriers pourraient être intéressés pour les utiliser.

Aussi, il préconise de garder, en conséquence, des possibilités de surveillance.

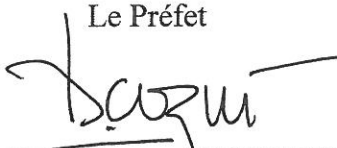
M.Cusson rappelle le principe de développement durable en matière d'environnement et estime que toutes les utilisations possibles du territoire doivent être mises à plat.

A la question sur la réalisation d'une nouvelle enquête publique visant à imposer des servitudes d'utilité publique sur l'emprise du fort de Vaujours, M. le Préfet de Seine et Marne fait savoir que le principe d'une nouvelle enquête publique a été retenu par les préfets de Seine et Marne et Seine Saint Denis ainsi que par les maires concernés. Il rappelle, en effet, le souci de grande transparence qui a participé au suivi des études réalisées et fait part de son accord pour parfaire la totalité du processus entretenu au cours de ces mois de travail.

Il remercie également l'ensemble des intervenants pour le niveau d'information de très grande qualité, avec une mention particulière pour Madame le Maire de Courtry qui a été l'hôtesse de cette dernière réunion qui s'est déroulée dans un climat parfait.

Enfin, il fait part du constat commun de bonne information des membres de la commission et de l'accord d'ensemble pour clore ce jour les réunions.

Le Préfet



Bernard COQUET

LISTE DES DESTINATAIRES

- Monsieur le Préfet de Seine et Marne,
- Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis,
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Seine et Marne,
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Seine Saint Denis,
- Madame la Directrice Adjointe de la DAM - CEA,
- Monsieur l'Inspecteur Général du Service Technique d'Inspection des Installations Classées,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France à Paris,
- Monsieur le Chef de Groupe de subdivisions de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France à Savigny le Temple,
- Madame le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de Seine et Marne,
- Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de Seine Saint Denis,

FEUILLE DE PRESENCE

Réunion de la Commission Locale d'Information du Fort de Vaujours
le mardi 24 septembre 2002 à 15 h 30 à Courtry

NOM	PRENOM	SERVICE	FONCTION	TELEPHONE	FAX	MAIL
de BECKERS	Daniel	Amis de la Tour de la Thays	représentant	01-60-20-54-11	01-69-27-12-05	
FICHE	Henri	Forêt au Anchoy	secrétaire	01-68-51-859		
CUFON	André	Environnement 93	Président	01 48 68 96 90	01 48 68 99 04	ACUFON@wanadoo.fr
HARDY	Richard	Seine et Marne Environnement	Président	01 64 44 30 74	01 64 82 02 20	edfe77@ac-croteil.fr
FERREIRA	Lino	TREMBLAY Ecologie	PRESIDENT	01.48.60.08.63		caro.lino@wanadoo.fr
DON	Alain	Coordination des Associations des Nouragues				
KINDI	Edmond	Coordination des associations Centrale Enn Environnement		01 43 30 49 42	idem	ekindit@i-france.com
CHAREYRON	Bruno	CNRAD	rep. labo	04 75 41 82 50		contact@uniad.com
AUBAYLE	Claude	Coordination des Associations (SIVU)		01 60 20 29 53		
COTTEN	Racheline	Council Régional d'Ile de France	chargée de mission	01 53 85 56 36	01 53 85 56 29	racheline.cohen@iledefrance.fr
COUDURIER	Françoise	DRTEFL	Président uspec Régional	01-44-84-25-15		francoise.coudurier@drtefl-idf.fr
SALAMANHA	Dominique	DRASS 93 / CITE	Naturelle Hé Patrimoine	01 44 84 23 46		
MARCHANT	Jean-Luc	INVS / DST	épidémiologiste	01 41 49 68 83		jl.marchant@invs-sante.fr
BODEVILLE	Flole	DDASS 93	IES	01 41 60 71 13		del93.sante-environnement@semta.gouv.fr
BURGEI	Emmanuelle	DDASS 77	IGS	01 64 87 62 42		emmanuelle.burget@semta.gouv.fr

FEUILLE DE PRESENCE

Réunion de la Commission Locale d'Information du Fort de Vaujours
le mardi 24 septembre 2002 à 15 h 30 à Courtry

NOM	PRENOM	SERVICE	FONCTION	TELEPHONE	FAX	MAIL
PERRET	Christiane	JHAS 77	Directeur	01.64.87.62.88	01.64.87.62.87	christiane.pernet@hauts-de-france.fr
NÉLIN	Meddy	DRIRE-GST 77	chef de Service	01.64.60.5353	06.65.189	meddy.melin@industrie.gouv.fr
POIRET	Patrice	DRIRE	Chargé de mission sites pollués	01.44.59.48.68	01.44.59.48.19	patrice.poiret@industrie.gouv.fr
GAZEAU	Jean Claude	DRIRE	Dir. Adj.	01.64.59.47.03	4700	jean-claude.gazeau@industrie.gouv.fr
SAHUC	Lionel Claude	DRIRE (GST)	Responsable de GST	01.64.10.53.53	01.64.41.99	Lionel Claude Sahuc@industrie.gouv.fr
BONNEAU	Catherine	Préfecture 77	Adjointe	01.64.71.77.20	77.06	Catherine.Bonneau@seine-et-marne.fr
Billecoq	Michel	CG 77	DGA. exécutant	01.64.14.72.12	— 72.24	m.billecoq@cg77.fr
Lasco. Jean	Jean Paul	MAIRIE de Au	Mme. Pélabère CG	01.60.26.22.09	01.60.26.67.89	
POUPET	Jean. Claude	MAIRIE de Au	Adjoint	01.64.67.52.52	01.64.67.52.97	
GAESSER	Brigitte	Cab. Maire Courtry		01.64.26.60.09	01.64.26.60.09	
GODON	Michèle	COURTRY	Maire	"	"	
COQUET	Sauval	Préfet 77		01.64.71.77.77		

FEUILLE DE PRESENCE

Réunion de la Commission Locale d'Information du Fort de Vaujours
le mardi 24 septembre 2002 à 15 h 30 à Courtry

NOM	PRENOM	SERVICE	FONCTION	TELEPHONE	FAX	MAIL
LAZOU	Jean Pierre	Ville au Bourg	Président	01 60 08 27 04		66 rue du Général de Gaulle Courtry
GILQUIN	Gerard	Ville au Bourg	Traersonner	01 64 26 22 95		
BOISSE	Emmanuel	D/COM	CEA Affaires Publiques	01 40 56 11 60		
CAPEZZE	ERIE	CEA/DCom	Dir Adjoint	01 40 56 14 86		erie.capezze@cea.fr
MASSICOT	Satouck	CEA/DAM	-	01 69 26 44 35		patrick.massicot@cea.fr
BONNEVIE	Edwige	CEA/DAM	directeur adjoint	01 69 26 75 02		
GIEQUEL	Liane	BEA/DAM	ex Direct. CEA	01 60 69 25 41		
CALLET	Dominique	CEA/DAM	chef projet Environnement	01 69 26 75 80		dominique.callet@cea.fr
QUIENOT	Philippe	MundP/MRAI	chargé de la commandite	01 44 42 32 22	01 44 42 39 99	
Bô	RAPHAEL	IRSN-PRI	SSEI	01 30 45 37 56	-	-
BRISSON	Nicolas	IRSN-PRI	SSEI	01 30 45 37 56	01 30 45 37 63	nicolas.brisson@opri.fr
GUILLAMONT	Robert	Expert	Professeur	01 60 14 51 73	idem	robert.guillamont@wanadoo.fr
ADLOFF	Jean-Pierre	Editeur	"	03 88 84 79 18	idem	jp.adloff@wanadoo.fr
CASTRAY	Juliette	CG 93	chargée d'études des chels.	01 43 93 68 44		
DUJOURNANT	Dominique	CG 93	chargée d'actions économiques	01 43 55 87 63	01 43 53 75 10	dominique.dujournant@cg93.fr
DUARND	Opille	Président 93	chef bureau des installations environnement	01 41 60 55 60	-	-

FEUILLE DE PRESENCE

Réunion de la Commission Locale d'Information du Fort de Vaujours
le mardi 24 septembre 2002 à 15 h 30 à Courtry

[illegible]